



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2024-093**

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2024

Sommaire

DRFiP NOUVELLE-AQUITAINE / CABINET

33-2024-04-23-00005 - Décision de subdélégation de signature de la Directrice du pôle pilotage et ressources de la DRFiP de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages)

Page 3

DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE

33-2024-04-23-00005

Décision de subdélégation de signature de la Directrice du pôle pilotage et ressources de la DRFiP de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde en matière d'ordonnancement secondaire

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE NOUVELLE-AQUITAINE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**
24 rue François de Sourdis
33060 BORDEAUX Cedex

DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administratrice de l'État, Directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde par intérim,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010,

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques modifié notamment par les décrets n° 2014 - 1564 du 22 décembre 2014, n° 2015 - 512 du 7 mai 2015 et n° 2015 - 1698 du 18 décembre 2015,

Vu les arrêtés du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde et du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 12 février 2024 nommant Madame Sophie LLAURY, Administratrice de l'État, responsable du Pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Sophie LLAURY, administratrice de l'État, Directrice du pôle pilotage et ressources,

DÉCIDE :

Article 1 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (programmes 156, 218, 348, 362, 723, 724, 741 et 743)

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LLAURY, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde en date du 21 mars 2024 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État, sera exercée par :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> • M. Julien GASREL, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet Communication, • Mme Carole BATIFOIX, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail • M. Emmanuel CASPAR, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail • M. Philippe VITRY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation • M. Antoine ROMANO, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation • Mme Sophie GIMENEZ, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation • Mme Nathalie CASSOU, Inspectrice des Finances publiques • Mme Sophie VIDES, Inspectrice des Finances publiques 	<p>S'agissant des programmes 741 et 743, la subdélégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.</p> <p>MM. VITRY et ROMANO et Mmes DEVERGE et GIMENEZ reçoivent seuls subdélégation pour signer les admissions en non valeurs des créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine émises par la DRFIP en qualité d'ordonnateur (notamment trop perçu sur pensions ou répétition de l'indu).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Joanne MARY, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux 	<p>Subdélégation particulière limitée aux programmes 723 et 724 et plafonnée à 10 000 € par opération engagée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Stéphanie BELLE, Inspectrice des Finances publiques • M. Frédéric FERRAND, Inspecteur des Finances publiques, • M. Tomislav ILIC-COPIN, Inspecteur des Finances publiques, r • M. Laurent BIRAUD, Inspecteur des Finances publiques, responsable du service prescripteur à la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail 	<p>Subdélégation particulière limitée aux programmes 156 et 723 et plafonnée à 5 000 € par opération engagée.</p> <p>M. BIRAUD reçoit, en sus, subdélégation pour les opérations de validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ordres de payer en flux 4 ; - des opérations dans CHORUS Cœur.
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Valérie QUIENNE, Contrôleuse principale des Finances publiques • M. Bertrand TOUMI, Contrôleur principal des Finances publiques, • Mme Charlotte CADI ROBERT, Contrôleuse des Finances publiques 	<p>Subdélégation particulière limitée aux seules opérations de validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ; - du service fait ; - des fiches communication.

<ul style="list-style-type: none"> • Mme Insaff BOUJEMAA, Agent administrative des Finances publiques 	Mme BOUJEMAA et Mme QUIENNE , reçoivent, en sus, délégation pour la validation des opérations dans CHORUS Cœur.
---	--

Article 2 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (compte de commerce N°907)

1) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LLAURY, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde en date du 21 mars 2024 en vue d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses du compte de commerce n° 907 « opérations commerciales des domaines » est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> • M. Julien GASREL, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet communication • Mme Carole BATIFOIX, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail • M. Emmanuel CASPAR, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail • M. Philippe VITRY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation • M. Antoine ROMANO, Inspecteur principal des Finances publiques; adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation 	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Joanne MARY, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux • M. Thierry VEYSSIERES, Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service "gestion cité" • Mme Marie-Mimose JOCARDES, Agente administrative principale des Finances publiques au sein du service "gestion cité" 	Subdélégation particulière limitée aux seules opérations de validation : <ul style="list-style-type: none"> • des demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ; • du service fait ; • des fiches communication.

2) S'agissant de la sixième subdivision du compte de commerce relative à la gestion des cités administratives, subdélégation générale de signature est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Carole BATIFOIX, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail 	Subdélégation générale limitée aux recettes et dépenses de fonctionnement de la cité administrative de Bordeaux.

<ul style="list-style-type: none"> • M. Emmanuel CASPAR, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail • M. Philippe VITRY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation • M. Antoine ROMANO, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation 	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Joanne MARY, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux • M. Thierry VEYSSIERES, Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service "gestion cité" 	<p>Subdélégation particulière limitée aux recettes et dépenses de fonctionnement de la cité administrative de Bordeaux et plafonnée à 10 000 € par opération engagée.</p>

Article 3 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LLAURY, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde du 21 mars 2024 en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur sera exercée par :

- **M. Julien GASREL**, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet communication ;
- **M. Philippe VITRY**, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation ;
- **M. Antoine ROMANO**, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation ;
- **Mme Carole BATIFOIX**, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail.
- **M. Emmanuel CASPAR**, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail

Article 4 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes traités par le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH) :

Subdélégation de signature est donnée, aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour les affaires traitées par le CSRH de Bordeaux :

- M. Stéphane LOUVET, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable du CSRH,
- Mme Virginie QUIRIN, Inspectrice des Finances publiques, son adjointe,
- M. André-Charles FAURENT, Inspecteur des Finances publiques, son adjoint,
- M. Jean-Paul GUILLEMIN, Inspecteur des Finances publiques, son adjoint,
- Mme Murielle DARGERÉ, Contrôleuse principale des Finances publiques,

- Mme Alexandra JEANROY, Contrôleuse principale des Finances publiques,
- M. Jacky ZANARDO, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Françoise BARRILLIET-BREAU , Contrôleuse première classe des Finances publiques,
- Mme Louise-Marie HUET, Contrôleuse première classe des Finances publiques,
- M Christophe PINCHAULT, Contrôleur première classe des Finances publiques,
- Mme Nathalie GABRIEL, Contrôleuse deuxième classé des Finances publiques,

Article 5: La présente décision de subdélégation abroge les dispositions de la décision de subdélégation du 25 mars 2024 en matière d'ordonnancement secondaire.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde.

Fait à Bordeaux, le 23 avril 2024
L'Administratrice de l'État,
Directrice du Pôle Pilotage et Ressources



Sophie LLAURY